

## Conseil d'Administration du 17 décembre 2010

### PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

---

#### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 19 novembre 2010
  2. Budget de l'université Lille 1
  3. Budget consolidé de la formation continue
  4. Présentation de la réponse à l'appel à propositions IDEX
  5. Proposition de tarification relative à la restauration des personnels (restaurants universitaires)
  6. Questions diverses
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

#### Etaients Présents :

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. NAIT ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS* : M. Eric NOEL, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH, M. Geoffrey BOSSU.
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF), M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille).

#### Etaients excusés (et Procurations) :

- *M. Pierre LOUART* (procuration à M. Claude VIEVILLE)
- *M. Nicolas POSTEL* (procuration à M. Robert LITWAK)
- *M. Cyril GANDOIS* (procuration à M. Geoffrey BOSSU)
- *M. Pierre de SAINTIGNON (Conseil régional)* (procuration à M. le Président)
- *M. Didier LOUVET (CGT)* (procuration à M. Jérôme RIEDI)

## **Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

- *Représentant de Mme le Recteur-Chancelier des universités* : M. Didier DEROULLERS
- *Vice-Président du Conseil scientifique* : M. Isam SHAHROUR  
*Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire* : M. Salah MAOUCHE  
*Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain* : Jean-philippe CASSAR
- *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY  
*Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance* : M. Xavier FURON
- *Directrice du SUDES* : Martine CARETTE

---

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

### **1) Approbation du PV du CA du 19 novembre 2010**

Le Président, précise qu'aucune demande de correction du procès-verbal du CA du 19 novembre 2010 n'a été formulée.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) souhaite toutefois en apporter une en séance : S'agissant de son intervention, page 10 ; il demande que soit supprimée la dernière phrase de son propos faisant allusion à des stratégies de publicité mensongère que mettrait en place l'ISEN. Il estime en effet que n'ayant aucun élément de preuve de cette affirmation, celle-ci ne doit pas figurer au PV.

Le président propose de supprimer la phrase litigieuse et de poursuivre la phrase précédente (*« Il constate que les effectifs des étudiants en électronique chutent à Lille 1, alors qu'ils sont en augmentation à l'ISEN »*) par : *« bien qu'il n'y ait pas de raison fondamentale pour cela »*.

Moyennant la prise en compte de cette correction, le président soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil.

**Approuvé par 18 voix pour et une abstention** (délibération n° 2010-80).

### **2) Budget de l'université Lille 1**

Le Président précise que le budget 2011 a été présenté dans les délais requis au recteur. Ce dernier a émis un avis aux termes duquel le projet de budget n'appelle pas d'observation particulière ; il souligne néanmoins la situation délicate de Lille 1 en matière de trésorerie.

Le Président rappelle que l'université doit s'améliorer en ce qui concerne la mobilisation des créances qu'elle peut avoir à l'extérieur (16 millions d'euros). Il souligne que par exemple, dans le cadre de l'activité relative aux contrats de recherche, nous devons faire l'avance des subventions FEDER avant de récupérer celles-ci une fois l'opération réalisée, que cela pèse donc lourdement sur la trésorerie et qu'il importe donc de ne pas prendre de retard dans les procédures de justification. Il rappelle aussi que nous avons des efforts à faire pour mieux recouvrer un certain nombre de créances institutionnelles (créances sur le CROUS, l'Etat...).

M. DEROULLERS souligne, de son côté, que le budget présenté est un budget équilibré, dont la « soutenabilité » a été favorablement appréciée.

Le Président rappelle ensuite la procédure budgétaire conduisant à présenter aujourd'hui le budget en la forme réglementairement requise. Il présente ensuite les documents budgétaires (budget de l'établissement, budgets des services inter établissements, programmes pluriannuels d'investissement), lesquels figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Marie-José AYMÉ (MEDEF), appuyée par Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), déclare ne pas comprendre grand chose à ce qui vient d'être énoncé.

Le Président précise que tous les éléments politiques de décision budgétaire ont déjà été présentés lors de précédents conseils.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) s'étonne de disparités importantes entre le budget de l'exercice précédent et celui présenté ce jour.

Le Président répond que, depuis que l'établissement est passé sous le régime des responsabilités et compétences élargies (RCE), son budget intègre la masse salariale, ce qui a pour conséquence une augmentation très importante de celui-ci.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) demande comment une masse salariale peut passer de 25 M€ à 170 M€

Le Président rappelle que la différence entre le budget 2010 et le budget 2011, c'est que le budget 2010 était un budget sans compétences élargies et donc n'intégrant pas la masse salariale des fonctionnaires de l'Etat (environ 140 M€), cette masse s'ajoute donc aux montants correspondant aux personnels recrutés sur contrat par l'université, lesquels figuraient déjà dans les budgets précédents. Ces montants demeurent cependant identifiés dans les documents budgétaires.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) se déclare agréablement surpris par la présentation budgétaire qu'il trouve claire. Un chiffre lui pose cependant problème, lequel concerne la prestation de formation continue (tableau page 14), laquelle passe, dans un précédent fichier, de 11 M€ à 8,6 M€ dans les documents présentés.

Le Président répond que cette différence s'explique par l'inscription de ces actions dans des rubriques différentes : rubrique « *Formation initiale et continue* », dans laquelle figure la formation continue diplômante ; rubrique « *diffusion des savoirs* », où se trouvent notamment les autres actions de formation continue.

S'agissant des prévisions de consommation de masse salariale, Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) s'interroge sur « *l'imputation erronée de quatre agents de l'université Lille 1* », ainsi que sur « *la vacance des postes d'administrateur* ».

Le Directeur général des services relève que ces questions sont, au vu de l'importance de la masse salariale, des points de détail qui ont cependant été discutés avec le ministère. Les postes d'administrateurs concernés sont ceux de Catherine SION, nommée sur emploi de DGS à l'ULCO et celui sur lequel Marie-Dominique SAVINA a été installée, mais qui est resté momentanément vacant pour des questions techniques. Le rectorat ne nous a pas autorisé à utiliser ces emplois comme des supports vacants pour les mois restant disponibles en 2010 ; ils n'apparaissent ainsi pas dans notre socle de masse salariale 2010, mais devront être réintégrés en 2011. Dans les discussions avec le ministère, on a ensuite

pointé un écart de quatre emplois, lesquels doivent également être réintégrés dans le socle de masse salariale 2011.

Yann SECQ (O&I) souligne un progrès notable en termes d'information relative notamment aux composantes, aux laboratoires et aux personnels ; informations qu'il affirme n'avoir cessé de demander depuis deux ans. Il se déclare cependant quelque peu frustré par le fait que ces informations n'ont vraisemblablement été données qu'en raison du passage de l'établissement aux RCE.

Le Président réfute cette interprétation et précise que la démarche entreprise l'a été bien avant le passage aux RCE.

Yann SECQ (O&I) regrette que ces informations données en commission des finances ne soient pas jointes aux documents présentés.

Le Président remarque que les informations relatives notamment aux laboratoires ont bien été données lors d'un précédent CA (document d'une cinquantaine de pages décliné par laboratoire).

Yann SECQ (O&I) demande ensuite ce qu'il en est de la prise en compte du GVT.

Le Président répond que l'Etat souhaiterait que le GVT soit pris en charge par les budgets des universités, mais celles-ci opposent qu'il est impossible qu'elles supportent une telle charge ; la CPU s'est d'ailleurs très clairement positionnée en ce sens. Mais il s'agit cependant d'une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des universités ajoute-t-il.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) s'étonne que le budget apparaisse comme étant déficitaire.

Le Président relève que le budget n'est nullement déficitaire, le compte de résultat prévisionnel apparaissant même comme étant excédentaire. Il rappelle, d'ailleurs, que le projet de budget a reçu l'aval du recteur après avis du contrôleur financier.

Didier DEROUILLERS ajoute qu'en effet, le résultat d'exploitation dégage un excédent d'1,4 M€ qui vient nourrir la capacité d'autofinancement ce qui permet à l'établissement de prévoir de l'investissement. Il s'agit ici d'une nouvelle présentation liée aux RCE.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) déclare que lui-même et ses colistiers ne pourront que s'abstenir concernant un budget adopté dans le cadre des RCE dont ils ont combattu le passage anticipé. Il en profite pour relever les difficultés que connaissent les autres universités depuis leur passage aux RCE : difficultés liées au plafond d'emplois pour l'université d'Artois, rejet du projet de budget à l'ULCO, vote d'un budget déficitaire à l'université du Havre...

Si le Président se déclare d'accord avec ce constat, il estime que celui-ci renforce sa position d'assumer sa responsabilité, et de traiter dès 2011 les problèmes relatifs au passage aux RCE.

Yann SECQ (O&I) s'étonne que le recteur puisse valider un budget déficitaire.

Didier DEROUILLERS précise que le recteur peut autoriser un prélèvement sur réserves pour le fonctionnement, dans des cas très particuliers ; il ne peut, en tout état de cause, valider un budget déficitaire, lequel doit être équilibré par nature. Le compte de résultat prévisionnel doit en effet être par principe équilibré.

Le Directeur général des services ajoute qu'avant le passage aux RCE l'équilibre du budget s'appréciait globalement et que, depuis le passage aux RCE les textes réglementaires imposent en plus un équilibre de la partie fonctionnement (compte de résultat prévisionnel). Si cette partie est excédentaire, elle pourra alimenter la capacité d'autofinancement.

Le Président soumet le budget 2011 au vote du conseil.

**Adopté par 15 voix pour et 8 abstentions** (délibération n° 2010-81).

### **3) Budget consolidé de la formation continue**

Le Président rappelle que le vote de ce budget consolidé est une obligation réglementaire. Ce budget réunit des éléments budgétaires qui apparaissent au CUEEP, au SUDES et dans d'autres composantes qui gèrent directement leur activité de formation continue (IUT et IAE). Les recettes de formation continue des autres composantes dont la gestion de la FC est assurée par le SUDES sont également données à titre informatif.

Martine CARETTE présente au conseil le budget consolidé de la formation continue, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Elle ajoute aux propos du président que le budget présenté inclut également le nouveau centre financier approuvé lors du dernier CA et destiné à la gestion des projets liés au CUEEP.

Martine CARETTE précise que les recettes proviennent pour moins de la moitié du secteur public (très majoritairement de la Région) et, pour 52,3%, du secteur privé. L'université ne dépend ainsi pas d'un seul financeur. S'agissant des dépenses, celles-ci sont générées par trois structures qui les assument directement : l'IUT, le CUEEP et l'IAE et par le SUDES qui gère les dépenses des autres composantes. 64% des dépenses sont constituées par la masse salariale.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) regrette que l'exécuté de 2009 concernant les recettes n'apparaisse pas dans les tableaux correspondant à l'information sur les exercices précédents.

Martine CARETTE présente ensuite le résultat 2009 de l'activité que gère le SUDES pour les composantes hors CUEEP et IAE. De son côté, l'IUT assure lui-même ses dépenses de FC pour ses propres formations. Chaque année une facture interne de l'IUT correspond au montant des conventions passées par le SUDES pour le compte de l'IUT, déduction faite des frais de gestion et de la participation aux charges communes. Le SUDES gère globalement pour les composantes 1.304.441,00 €. On peut observer une diminution importante des demandes de formation professionnelle en sciences au profit du secteur tertiaire. Il faut par ailleurs constater que, dans certains secteurs, on ne peut augmenter l'activité du fait d'un déficit en personnels enseignants-chercheurs disponibles pour mener cette activité. Il faut également noter, comme l'avait précisé le directeur de l'IUT, que l'activité FC de cet institut baisse du fait même de la diminution des demandes de formation en sciences, mais aussi en raison de l'augmentation du niveau de la scolarité (plus de demandes au niveau master). Il faudra transformer l'offre de formation de l'IUT en une offre beaucoup plus modulaire et développer les contrats de professionnalisation au sein des licences professionnelles portées par l'IUT. Sont ensuite présentés les résultats de la Faculté de SES (environ 300.000,00 €), de Polytech'Lille, de l'UFR d'IEEA et enfin ceux de l'UFR des Sciences de la Terre puisque les DEUST lui sont affectés. Les autres composantes ont une activité FC plus marginale (entre 6000 et 39 000 €). Les dépenses effectuées au titre de l'année 2009

(ressources perçues en 2009 et dépenses opérées en 2009) représentent 597.515,00 €. 72% de ces dépenses correspondent à de la rémunération et à des vacances liées à la FC. Elles sont concentrées majoritairement sur trois composantes (FSES, IEEA, Polytech), les autres composantes intégrant la FC dans les formations existantes. La totalité des frais de gestion prélevés par le SUDES est de 172.029,30 €, ce qui correspond à 13% des recettes FC des composantes et à 5% du budget du SUDES.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), sans remettre en cause la nécessité de ces frais de gestion, se demande si le montant correspondant n'est pas trop important.

Le Président répond que la dénomination de « frais de gestion » correspond à une prestation d'ingénierie et que de ce fait le prélèvement forfaitaire n'est pas trop élevé.

Martine CARETTE remarque que cette somme correspond à trois postes. Elle ajoute que le SUDES prend tout en charge et qu'il ne reste aux composantes concernées qu'à s'occuper de l'acte pédagogique.

Dominique DEROZIER (DPE) demande si, ce qui reste après frais de gestion, reste au SUDES ou revient aux composantes.

Martine CARETTE répond que le SUDES joue ici un rôle de « compte en banque ». Le reliquat reste ainsi au SUDES, mais peut être dépensé par les composantes. Ce reliquat peut être réglementairement conservé pendant 3 ans afin de réaliser des opérations ultérieures plus importantes. Il est, en tout cas, entièrement utilisé par les composantes.

Le Président ajoute que les textes relatifs à la FC imposent une obligation de « traçabilité » des actions, d'où la nécessité d'une gestion par le SUDES. Les textes permettent d'utiliser les recettes de la FC sur une période de 3 ans. Les reliquats doivent être utilisés à des fins de formation continue, le SUDES étant le garant de cette utilisation.

S'agissant des contrats de professionnalisation, Yann SECQ (O&I) remarque que si les entreprises jouaient vraiment le jeu, il n'y aurait pas de problème pour les développer. Beaucoup d'efforts sont ainsi faits pour peu de résultats, car peu d'entreprises acceptent de s'engager dans ce type de contrats.

Martine CARETTE a une analyse différente : il y a, selon elle, beaucoup de demandes, mais il y a beaucoup d'obstacles à l'entrée en formation (sélection en licence professionnelle notamment). Il faut intégrer l'entreprise beaucoup plus tôt dans le processus de sélection.

Le Président rappelle que, dans certains secteurs, la formule du contrat de professionnalisation est très efficace et satisfaisant (licence pro banque/assurance à la FSES notamment).

Salah MAOUCHE remarque que pour les licences pro, la sélection intervient notamment sur un dossier plus académique, ce qui explique le taux élevé des poursuites d'études, ce qui n'est pas normal. Par ailleurs, le rythme de l'alternance (1 semaine en formation, 1 semaine en entreprise) peut poser un problème à l'entreprise, notamment au niveau des masters.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) relève que si les entreprises sont très favorables à ce système, le problème de l'alternance réside cependant dans l'inadaptation de certains « alternants » au profil de l'entreprise. Elle demande s'il est exact que l'Etat a décidé de réduire le nombre des validations d'acquis eu égard à leur coût.

Martine CARETTE ne comprend pas pourquoi on diminuerait ce processus étant donné qu'il ne coûte pas grand-chose à l'État, en tout cas pour ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle, s'agissant des problèmes de potentiel d'enseignants-chercheurs, que le cœur de métier de l'enseignement supérieur c'est la formation initiale et la recherche.

Le Président relève que l'université ne se transforme pas en organisme de formation continue, mais que celle-ci est cependant une des missions de l'université, laquelle permet en outre de valoriser notre activité.

Martine CARETTE et Salah MAOUCHE rappellent que la formation continue est bien définie par la loi comme une mission de l'université, à égalité avec la formation initiale.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) remarque que, pour lui, la formation continue est extrêmement importante et qu'elle justifie, pour une bonne part, sa présence dans le conseil. La formation tout au long de la vie constitue un réel besoin qui ne cessera de croître. Il est important que l'université se positionne par rapport à ça, car elle constitue, à ses yeux, l'organisme le plus important en ce domaine. Il rappelle à ce propos que les formateurs ont eux aussi besoin de formation continue.

Le président souligne que la mission de formation c'est aussi être en mesure de fournir une formation tout au long de la vie. La force de l'université, c'est justement l'articulation de ses différentes missions. Le dispositif de Lille 1 est d'assurer une formation initiale de haut niveau relayée par une formation tout au long de la vie, pour laquelle on est plutôt en avance. Lille 1 développe également de la formation en alternance telle que celle développée par l'IESP au sein de Polytech. Ces dispositifs sont exigeants et compliqués à mettre en place et nous avons, pour ce faire, besoin de moyens. Il rappelle à ce propos le déficit de 150 emplois que connaît l'université.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) demande quels indicateurs pourraient être développés pour défendre notre politique de FTLV (moyens humains, appréciation des formations et des débouchés...).

Le Président relève notamment l'intérêt de nos outils en matière de suivi de l'insertion professionnelle.

Yann SECQ (O&I) demande qu'on réfléchisse sérieusement à l'intégration des étudiants de FC à ceux de FI. Il redemande que soit créé un conseil de la FTLV avec des élus du CEVU et souhaite que soit fait régulièrement en CA un point rapide de l'évolution de la situation du CUEEP et des transferts au SUDES.

Le Président rappelle une nouvelle fois et vivement les engagements qu'il a déjà pris sur ces sujets, lesquels apparaissent dans de précédents comptes rendus.

Le Président soumet le budget consolidé de la formation continue au vote du conseil.

**Adopté par 16 voix pour et 8 abstentions** (délibération n° 2010-82).

## 4) Présentation de la réponse à l'appel à propositions IDEX

Le Président rappelle les différentes étapes de ce qu'on a appelé le Grand emprunt, puis le Programme d'investissement d'avenir (PIA). De nombreux éléments ont déjà été présentés au conseil : équipements d'excellence portés par des laboratoires, opérations autour d'un certain nombre de LABEX dans les domaines des sciences et technologie de l'information et de la communication, de l'environnement (physico chimie de l'atmosphère), de la physico chimie des matériaux (Institut Chevreul), de la biologie santé. Des opérations partenariales sont également développées (institut des énergies décarbonées avec Roquette), SATT...

Toutes ces opérations sont qualifiées de « briques élémentaires ». Une opération supplémentaire (initiatives d'excellence - IDEX) s'appuie sur ces briques élémentaires, auxquelles s'ajoutent deux domaines : Sciences économiques, sociales, de management et d'aménagement (programme de recherche autour des stratégies privées et des interventions publiques) et Urbanisme. Lille 1, sans être seule, est très présente dans ces opérations, les laboratoires concernés relevant de plusieurs tutelles. L'IDEX sera complété par un volet formation tout au long de la vie.

Il aurait été souhaitable que ce dossier puisse être présenté dans les conseils. Ce dossier, selon le Président, n'est cependant pas suffisamment abouti pour être présenté aujourd'hui. Il n'est pas facile de monter, avec de très nombreux partenaires, dans des délais très rapprochés, des dossiers qui restent cohérents. Le Président précise qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que de présenter un dossier de pré candidature évalué par un jury international. À l'issue de cette évaluation, une décision, qui devrait être éminemment politique, même si l'aspect scientifique sera prédominant, sera prise. Si nous sommes pré sélectionnés, nous aurons à construire les dossiers de façon à ce qu'ils tiennent la route.

Aujourd'hui, l'idée est que ce dossier de pré candidature doit être achevé d'ici le 7 janvier, sous la responsabilité du PRES. Il est clair que ce dossier sera présenté dans les détails et discuté dans les conseils. Le Président répète néanmoins qu'il aurait été préférable de présenter ce projet en temps et en heure devant ces derniers. Il ajoute aussi que le travail en amont des laboratoires n'était pas si évident à réaliser.

Isam SHAHROUR précise que l'exercice consiste avant tout à définir un périmètre de l'IDEX. Ce périmètre est plus large que celui qu'on pouvait avoir dans les LABEX et concerne à la fois la recherche, la formation et la valorisation. Tous les domaines développés à Lille 1 se trouveront dans le projet d'IDEX.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souligne la difficulté à travailler dans les conditions que nous impose le Ministère et notamment dans les délais qu'il nous impartit. Ceci relève, selon lui, d'une stratégie voulue par le Ministère, lequel nous impose une avalanche de réformes qui n'ont que peu de cohérences entre elles, si ce n'est de détruire et de mettre à bas le système d'éducation et de recherche. Le système des LABEX et autres structures « d'excellence » mises en place par le Ministère dénote une absence de cohérence et de vision de la recherche. La recherche doit être le fruit d'un bouillonnement, or le Ministère est en train de « couper le feu sous le bouillon, de tout refroidir et de ne prendre que l'écume ». En d'autres termes, la logique est de mettre fin au financement de la recherche, d'arrêter de supporter une recherche diversifiée au profit d' « une extraction de ce qui surnage à un moment donné, sans aucune logique, si ce n'est d'accorder des médailles (LABEX, IDEX...) à ceux qui surnagent ». Il cite l'exemple du laboratoire de physico atmosphérique, associé au projet environnement, dont le LABEX risque de détruire quelque chose qui fonctionnait très bien. L'approche diversifiée qu'il connaissait jusqu'alors est battue en brèche par une logique

d'appel d'offres sur un projet ciblé et à la mode. Certes les projets montés par l'université dans le cadre qui lui est imposé le seront le mieux possible et « il faut saluer le mérite des collègues qui ne cessent d'avaler des couleuvres ». L'excellence ne se décrète pas ajoute-t-il. On passe beaucoup plus de temps à définir des périmètres, à y placer des pions, plutôt qu'à faire de la recherche. On ne saurait, en aucun cas, soutenir ce genre d'initiative qui n'a rien de scientifique.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), constatant l'intégration de « formations d'excellence » dans les IDEX s'interroge sur le devenir même de la notion d'université. On crée, en effet, de nouveaux périmètres transcendant la notion d'établissement, avec des laboratoires d'excellence et des formations d'excellence, le tout porté par le PRES. Ne restera-t-il dans les établissements que les formations et les laboratoires « non excellents » ? s'interroge-t-il.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) se demande toujours comment IDEX et LABEX se coordonnent. Personne, pas même la Ministre, ne semble pouvoir répondre à cette question. Par ailleurs, les logiques qu'on nous impose sont, selon lui, absurdes. On crée soudainement ces IDEX qui rebattent l'ensemble des cartes (mélange privé/public, établissements religieux et laïques...), plus encore que pour l'opération Campus, et on nous demande de monter, dans ce cadre, des stratégies en quelques semaines. Ceci est proprement inacceptable. En outre, le système écrase toute velléité de participation démocratique et ne s'inscrit dans aucune prospective. Ce n'est plus de l'excellence, mais de la simple précipitation. Ce qui se prépare en matière de formation est peut-être encore plus grave que ce qui se passe pour la recherche. En ce domaine, les questions de prospective sont particulièrement importantes : De quoi aura besoin le tissu économique et social ? Or, il n'y a sur ces points aucune réflexion. On ne retient que ce qui est à la mode. Si les IDEX avaient été créés en 2008, on nous aurait incité à monter des formations sur les marchés financiers à destination des futurs traders, ironise Nicolas POSTEL.

Yann SECQ (O&I) pose les questions suivantes : Cette discussion sera-t-elle suivie d'un vote ? La réponse est négative. Le CA du PRES qui suit le dossier sera-t-il saisi ? La réponse, pour ce qui concerne le dépôt du dossier, est encore négative.

Jean D'ALMEIDA (DPE) considère que tout cela est grotesque. Depuis quelques années on nous impose, dans la précipitation, des regroupements contre un peu d'argent, tout cela étant justifié au nom de l'excellence (AERES, ANR, Plan Campus, Grand emprunt...). Or, l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin de stabilité afin qu'on puisse s'organiser de manière intelligente. La Communauté universitaire doit réagir et dire que ce n'est pas de cette façon que les choses doivent se passer. La Conférence des présidents d'université devrait prendre ses responsabilités et dire Non. Au lieu de cela, chacun se précipite et monte son petit dossier dans le cadre fixé par le Ministère. C'est ridicule, martèle-t-il. La recherche ne peut fonctionner dans cette agitation et ce mouvement perpétuel.

Pour le Président, il est clair que faire tout ceci dans des délais extrêmement courts n'est vraiment pas une bonne chose. C'est de plus déstructurant pour l'université. Ce discours est partagé par d'autres présidents d'université, y compris par ceux qui seraient plutôt favorables à ce type de démarche. Il faut, dès lors que l'on s'occupe des orientations fondamentales de l'université, éviter deux écueils : remettre toujours au lendemain (sur ce point, les universités, notamment Lille 1, ont démontré leur capacité d'innovation) et agir dans la précipitation. On a besoin de temps alors qu'on se retrouve dans une accélération croissante. On demande aux collègues des choses très compliquées : d'abord travailler sur LABEX, puis sur IDEX... Par ailleurs, la rapidité des calendriers, indépendamment du fond, est éminemment contestable. Dans un tel environnement, le Président veut veiller au respect de principes d'équilibre et de structuration. L'IDEX ne doit pas être l'occasion de rebattre totalement les cartes de l'enseignement supérieur et de la recherche en région. Il y a deux projets sur lesquels on doit

travailler : le PRES (que doit-il être ? comment doit-il fonctionner ? quelles sont ses missions ? quelle est sa gouvernance ?) et le projet d'université publique régionale. Ces deux projets sont, eux, de nature à rebattre fondamentalement l'ensemble des cartes. Il ne faut pas que l'IDEX soit un substitut de ces deux projets. C'est une position très clairement défendue par Lille 1 dans le cadre de sa politique d'établissement, laquelle a été validée. Tous les projets contenus dans l'IDEX ne sont pas nécessairement déstructurants (opération ADA dans le domaine des sciences humaines et sociales par exemple). S'agissant du montage des projets, il y a de la part des responsables de laboratoires une volonté de ne pas déstructurer. Le Président précise cependant comprendre les inquiétudes exprimées, inquiétudes qu'il partage. C'est la raison pour laquelle l'équipe de direction souhaite défendre le projet d'établissement de Lille 1. IDEX doit être un projet très localisé qui doit accompagner les établissements. Sur le contenu de l'appel d'offres à projets, le Président estime qu'on aurait dû prendre, face à l'importance des enjeux, plus de recul et plus de temps. « Ceci étant, on se trouve placés dans une forme de course où celui qui ne court pas prend une responsabilité aux conséquences plus dommageables pour son université que celui qui essaye de courir en essayant de respecter un certain nombre de règles du jeu », ajoute-t-il. Le Président relève que les moyens des universités sont nettement insuffisants et qu'il faut concilier logique de projets et financement récurrents, car la logique des seuls financements récurrents est insuffisante. L'avantage d'IDEX est de nous conduire à réfléchir dans un contexte dont on a souligné toutes les difficultés.

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) relève que les décisions concernant tous ces dispositifs « à terminaison en EX » échappent aux élus du CA de l'université, ce qui est inacceptable. Pour lui, ceux-ci sont « excellents » parce qu'ils disposent d'une main d'œuvre universitaire corvéable. Quand le président dit qu'il vaut mieux courir avec les autres, « il faut réaliser que l'on court tous pour aller dans la même barque qui s'apprête à couler ». La question essentielle qu'il faut se poser est celle de la prise de décision. Moussa NAÏT-ABDELAZIZ estime que le PRES est sorti de ses prérogatives dans cette affaire. Il fallait conditionner les remontées de projets à la décision des conseils d'administration.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) entend bien la position du président selon laquelle l'IDEX ne doit pas totalement rebattre les cartes, mais il estime quant à lui que le Ministère veut mettre en place avec l'IDEX un système de « fusion-acquisition » : on nous dit dans un premier temps « rassemblez-vous » et ensuite on ne retient que celui qui pourra faire remonter des projets le plus vite possible. S'agissant du périmètre de l'IDEX, Nicolas POSTEL comprend que la politique voulue par l'équipe de direction est que l'on prend IDEX en essayant de ne pas dénaturer la politique de l'établissement ; toutefois, les périmètres concernés sont plus larges que Lille 1 (ex : les sciences sociales). Comment donc articuler la politique de Lille 1 avec ce qui se passe ailleurs ?

Pour Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT), le problème n'est pas le fond du dossier scientifique qu'on va déposer et que personne au sein du CA ne serait en mesure d'évaluer, mais celui de la logique même de l'appel à projets, de la réforme actuelle et de l'ensemble de ce qu'on subit depuis trois ans.

Selon Yann SECQ (O&I), le point le plus critique de l'IDEX est qu'il n'est rien dit de la gouvernance. Il demande ensuite ce qu'il en est des groupes interuniversitaires sur l'université régionale et des comptes-rendus des premières réunions.

Le Président relève qu'il a répondu à cette question lors du dernier CA. Il remarque que si les universités peuvent avoir des approches différentes des deux grands chantiers structurants, il est d'autant plus important d'engager des discussions interuniversitaires. La première réunion a ainsi permis de mettre en exergue ces différences d'approche. Ce qui est acquis, c'est qu'au-delà de l'IDEX, il y a ces deux chantiers à mener.

Le Président se déclare tout à fait d'accord pour entendre les remarques relatives au manque de démocratie du dispositif. Il relève toutefois, 1°) qu'on est dans le cadre d'un pré dossier ; 2°) qu'il faudra, à un moment donné, discuter de l'ensemble et que si ça nous paraît absurde ou déstructurant, il faudra décider de partir. Il rappelle qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu discussion avant.

Le Président précise que le CA de Lille 1 aura à se prononcer, mais sur la base de l'évaluation du dossier.

Yann SECQ (O&I) relève que ce n'est pas Lille 1, mais le PRES qui a la main.

Le Président répond qu'il n'est pas question, ni possible, que des dossiers qui touchent fondamentalement les universités fassent l'objet d'une décision en dehors de celles-ci. L'IDEX ne doit être déstructurant, ni pour les équipes, ni pour l'université. S'agissant des formations autour des LABEX, il est clair que des masters dits « d'excellence » pourront y être rattachés, mais qu'il ne peut être question que les LABEX structurent toute l'offre de formation. En revanche, il peut y avoir un sens à créer des instituts de recherche sous plusieurs tutelles universitaires régionales autour des STIC ou des sciences de l'environnement par exemple, ce qui serait d'ailleurs en phase avec la politique de l'établissement. S'il est important de s'inscrire dans des politiques coopératives, vouloir faire de l'IDEX un substitut de l'université régionale serait une erreur et non-sens.

Yann SECQ (O&I) déclare entendre ce que vient de dire le président et se réjouit de la position que la direction va défendre ; il souhaiterait toutefois savoir si l'envoi final du dossier de l'IDEX sera conditionné par un vote du seul CA du PRES.

Le Président répond que la décision n'aurait aucune signification sans l'aval des CA des établissements. Il ne pourrait, selon le Président, en être autrement.

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) déclare, à la suite de ces propos, qu'il a été répondu à ses interrogations sur la question de la démocratie.

Le Président tient à ajouter qu'un tel dossier, sans Lille 1, ne serait pas grand-chose.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) relève l'incohérence d'un calendrier qui verra un pré dossier évalué avant qu'on se prononce, favorablement ou non, sur son principe.

Le Président demande si, après ce qui vient d'être dit, les porteurs de la motion déposée (élus FSU-CGT) maintiennent celle-ci.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) répond que le débat, qui n'a porté que sur la façon dont nous voyons les choses à Lille 1, n'invalide pas la motion qui exprime une indignation face à un calendrier que nous impose le Ministère.

Le Président pense qu'il faut modifier la fin du texte et exprimer une inquiétude face aux risques de déstructuration universitaire.

Jean D'ALMEIDA (DPE) demande ce que l'on va faire d'une telle motion. Sera-t-elle adressée au bon endroit ? s'interroge-t-il.

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) relève la présence du représentant du recteur et demande que cette motion soit transmise aux présidents des autres universités.

Le Président soumet la motion suivante au vote du conseil :

« Le CA de l'Université Lille 1 réuni le vendredi 17 décembre 2010 au sujet du projet Initiative d'Excellence Université de Lille dénonce les dérives liées à la mise en œuvre dans l'urgence de la course au financement, sous prétexte de l'excellence, impulsée par les appels à projets du Grand emprunt, en particulier l'action "Initiatives d'excellence".

*Le monde universitaire soutient depuis toujours les initiatives d'excellence dès lors qu'elles visent à l'amélioration de ses missions principales que sont la formation et la recherche.*

*Malheureusement, l'initiative en cours ne va pas dans ce sens.*

*Elle engage "à la hussarde", et sans qu'il soit matériellement possible d'initier une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire, une restructuration importante du paysage universitaire sans aucun objectif précis. La logique qui sous-tend le financement des universités sur la base de projets d'excellence préfigure un système universitaire à deux vitesses, fondé sur des critères opaques qui sont tout sauf excellents, qui ne portent aucune distinction pertinente en matière de mode d'accès aux études (privé/public, confessionnel/laïque, tarif public subventionné/frais réels). Le temps d'élaboration de ces projets dits "d'excellence" amène en réalité à des projets de "précipitation" qui ne permettent pas de défendre un projet pédagogique clair, qui en matière de recherche prennent le risque de fossiliser pour plusieurs années l'évaluation AERES récente (qui ne fait pas l'unanimité, loin de là), et qui entraînent sans plus de réflexion notre communauté sur le chemin des modes actuelles sans aucun travail collectif de prospective raisonnable.*

*La recherche de l'excellence est depuis toujours notre métier. Nous le menons avec le goût de l'émulation intellectuelle, scientifique, pédagogique, mais aussi avec celui de la cohésion, de la cohérence et du long terme.*

*Trois valeurs essentielles qui sont plus que minorées dans le processus même de mise en œuvre des IDEX.*

*Cette "politique" de mise en tension au nom d'une urgence supposée et artificiellement créée, basée sur la seule logique de la mise en concurrence des pôles universitaires, des établissements, des laboratoires, des équipes et des personnels sans aucune recherche de synergies nationales, ne va pas dans le sens de l'amélioration des missions du monde universitaire.*

*Le CA s'inquiète du risque de déstructuration des universités que contient ce processus ».*

**Adopté par 20 voix pour et 1 voix contre** (délibération n° 2010-83).

## **5) Proposition de tarification relative à la restauration des personnels (restaurants universitaires)**

Il est précisé qu'il y a actuellement deux niveaux de tarification de la restauration des personnels (P1 et P2). Or, il a été constaté que le premier niveau était relativement élevé pour les personnes ayant les indices de traitement les plus bas et que la bascule entre tarifs P1 et P2 était du simple au double. Pour ces raisons, il est proposé une tarification plus graduelle comportant quatre tranches au lieu de deux, laquelle doit être financée selon le tableau figurant dans les documents préparatoires au conseil.

**Adopté par 21 voix pour** (délibération n° 2010-84).

## 6) Questions diverses

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) souhaite, sur la question des IUT (mouvement pour une création d'une structure nationale détachée des universités), que le directeur de l'IUT A soit entendu dans le CA afin de connaître sa position sur ce point. S'agissant des comités de sélection, Moussa NAÏT-ABDELAZIZ souhaite que les « viviers » puissent avoir un bilan de l'activité de ces comités.

Sur la première intervention, le Président reconnaît qu'il y a un vrai problème concernant les prises de positions au niveau national sur les IUT, notamment par les présidents des conseils des IUT, mais aussi par l'association des directeurs d'IUT. L'autonomie des IUT, par rapport aux universités, serait un non-sens pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il rappelle que si des questions peuvent se poser quant à l'affectation des moyens, il ne faut pas oublier que l'université gère aussi une pénurie, dont elle n'est pas responsable. Cette question du positionnement de l'IUT sera rapidement traitée en CA.

Yann SECQ (O&I) relève qu'un document public émanant des directeurs d'IUT de la région a explicitement évoqué un rattachement des IUT au PRES. Il souhaite revenir sur la question des doctorants évoquée lors du dernier conseil : Y a-t-il eu des avancées en la matière ?

Le président précise que le dossier est suivi et qu'il sera donné une réponse précise à la question.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) intervient quant à lui sur des problèmes au niveau de la TG concernant le règlement d'heures complémentaires et d'allocations perte d'emploi.

S'agissant des contrats doctoraux, le Directeur général des services rappelle qu'on a été dans l'obligation de séparer le contrat principal et le contrat « enseignement ». Il a été demandé aux composantes d'éviter de payer des heures complémentaires en janvier du fait d'une « bascule » difficile liée au passage aux RCE, l'établissement s'est ainsi concentré sur le paiement du traitement principal.

S'agissant des APE, le Président précise qu'il y a toujours un délai entre la fin du contrat des doctorants et le moment où ils retrouvent une activité. Il faudra réfléchir à cette question.

La séance est levée à 17h45.

Le Directeur général des services,

Patrice SERNICLAY

Le Président,

Philippe ROLLET